Délibération N°: 2025/004

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2025 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 30 janvier 2025 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, VIETTI Dominique, COMPAGNAT Michel, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : SIETTEL Thomas, ROYER Jean-Paul.

Absents excusés : ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet: Presentation des effectifs en personnel dans le budget :

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Les effectifs budgétaires de la Communauté de Communes sont issus de deux filières professionnelles.

Il est à noter que ces emplois pourront également être occupés par un agent contractuel recruté au titre de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, conformément à a procédure de recrutement précisée par le décret n° 2019-1414 du 19 Décembre 2019.

Les effectifs budgétaires intègrent également 3 emplois non-permanents et se présentent comme suit :

Les emplois permanents de la filière Administrative :

- -1 poste de Direction générale des services au grade de rédacteur principal de 1ère classe (cat B) à temps complet,
- -1 poste de chargé de recrutement, formation, RH au sein du service mutualisé et au grade de rédacteur principal de 1ère classe (cat B) à temps complet,
- -1 poste de chargé de coopération CTG, communication, vie associative au grade de rédacteur principal de 2ème classe (cat B) à temps complet,
- -2 postes de chargés de gestion administrative et d'accueil au grade d'adjoint administratif principal de première classe (cat C) à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires,
- -1 poste de coordinateur budgétaire et comptable au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (cat C) à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires,

-1 poste de secrétaire comptable au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (cat C) à temps non complet à raison de 8h par semaine.

Les emplois de la filière technique :

- -1 emploi de responsable du service déchets au grade de technicien (cat B) à temps complet,
- -1 emploi de responsable du service technique au grade d'agent de maitrise (cat C) à temps complet,
- -1 emploi d'agent technique polyvalent- gardien de déchèterie au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (cat C) à temps complet,
- -1 emploi d'agent technique polyvalent-gardien de déchèterie au grade d'adjoint technique (cat C) à temps complet.
- -1 emploi d'agent de nettoyage au grade d'adjoint technique (cat C) à temps non complet à raison de 5,5h annualisées,
- -1 emploi d'agent de nettoyage au grade d'adjoint technique (cat C) à temps non complet à raison de 8,11h.

Trois emplois non permanents

- -1 emploi d'animateur biodéchets au grade d'adjoint technique (cat C) à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires
- -1 emploi de chargé de développement économique au sein du service mutualisé et au grade de rédacteur principal de première classe (cat B) à temps complet
- -1 emploi de chargé de mission PCAET au grade d'attaché (cat A) à temps complet

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article unique : VALIDE cette présentation selon les modalités exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 30 janvier 2025

Le Président, Charles LABOURE

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'URFÉ " Maison du pays d'Urfé " 42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le ... et de la publication le ... Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président Charles LABOURE

La secrétaire de séance, Séverine PRAS

> Date de transmission de l'acte: 04/02/2025 Date de reception de l'AR: 04/02/2025

042-244200820-DE_004_2025-DE A G E D I